

# **Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat**

## **Recommandations pour l'enseignement de spécialité LLCER**

### **Références**

Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020 publiée au Bulletin officiel spécial n°2 du 13 février 2020

### **« Grand oral » ≠ Partie orale de l'épreuve de l'enseignement de spécialité**

Il est essentiel de bien distinguer ces deux épreuves spécifiques, dont les enjeux et le format sont très différents. Alors que la seconde mobilise un seul examinateur spécialiste de la discipline, la première en mobilise deux, dont un spécialiste d'une autre discipline.

De ce fait, il faut préparer l'élève à une prise de parole à destination d'un spécialiste mais à portée d'un non spécialiste.

De la même manière, il ne s'agit pas pour l'examinateur spécialiste de la discipline d'évaluer celle-ci une seconde fois, en tout cas pas de la même manière. On peut recourir à une évaluation de type holistique, comme celle pratiquée pour certaines certifications. Pour l'élève, il s'agit de faire la preuve de sa capacité à exprimer, dans la langue vivante concernée et en français, ce que le travail en LLCER lui a apporté, à partir d'une question, formulée avec l'aide de son professeur mais portant sur des aspects du programme qui l'intéressent particulièrement.

### **Questions proposées par le candidat**

Sur les deux questions proposées au jury par le candidat au début de l'épreuve, le BO est très souple : « Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. »

Il convient de tenir compte de cette souplesse, et d'accompagner l'élève dans le choix et la formulation des questions, des problématiques envisagées et des éléments de réponse apportés.

Les professeurs doivent particulièrement veiller à aider l'élève dans le cas de questions transversales portant sur les deux enseignements de spécialité. L'élève doit être amené à percevoir et à montrer la pertinence de ce regard croisé. C'est un aspect particulièrement délicat et donc un point de vigilance.

Les questions « mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes ». Elles ne portent pas sur des points précis et prédéterminés mais sont clairement en lien avec les enseignements disciplinaires. L'ancrage dans la discipline ou les disciplines est fondamental. La capacité de recul des élèves se nourrit de cette bonne connaissance des disciplines.

Les questions proposées par l'élève au jury doivent rester « personnelles ». Elles doivent rendre compte de son implication dans ces enseignements de spécialité. Elles expriment sa rencontre avec le(s) programme(s), une appropriation de ce(s) programme(s) et une réflexion personnelle et construite sur ce(s) programme(s) tout en constituant le vecteur de la relation qui s'établira entre le jury et lui.

Les questions peuvent être libellées sous des formes diverses (interrogative, infinitive, nominale, etc.) ou prendre appui sur une citation. Elles doivent être le reflet d'une interrogation, d'un questionnement de l'élève et servir de tremplin à une problématique donnant lieu à une argumentation personnelle (l'épreuve ne pouvant aucunement consister en la récitation d'une question de cours ni en un exposé appris par cœur).

## **Choix de la langue**

La note de service du 23 juillet 2020 précise : « Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat. »

Lors du premier temps (présentation d'une question, 5 minutes) et du deuxième temps (l'échange, 10 minutes), le candidat peut recourir en partie, mais pas en totalité, à la langue concernée par la spécialité. Dans ce cadre, le candidat a deux possibilités :

Le candidat peut faire le choix de s'exprimer totalement en français tout en recourant à quelques citations dans la langue de spécialité.

Il peut aussi faire le choix de s'exprimer dans les deux langues, le français et la langue de spécialité, d'autant qu'il a pu acquérir de l'aisance dans la langue au cours du cycle terminal, ces compétences linguistiques étant des atouts supplémentaires portés à son crédit. Dans ce second cas, il faut éviter la confusion et donc le mélange des langues pour le candidat comme pour les examinateurs. On pourra suggérer une utilisation par « blocs » selon le schéma suivant :

- début de la présentation de la question en français afin de faciliter la compréhension de l'examineur non spécialiste ;
- suite et fin de la présentation en langue de spécialité ;
- première moitié de l'échange en langue de spécialité ;
- seconde moitié de l'échange en français (ce qui permet au candidat de poursuivre en français pour le troisième temps de l'épreuve)

Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue de spécialité, la (ou les) question(s) qu'il propose au jury est (sont) libellée(s) dans les deux langues : en français et dans la langue de la spécialité.

## **Composition du jury**

Les DEC constituent les jurys en fonction des spécialités des candidats. Pour les candidats inscrits en LLCER, les jurys sont donc constitués d'un examinateur dans la langue concernée et d'un examinateur non linguiste.

La présence d'un examinateur non linguiste ouvre des possibilités de médiation intéressantes. Si l'un des examinateurs ne maîtrise pas la langue, il peut, au cours de l'échange, poser des questions pour que l'élève lui fournisse des explications en français, et puisse manifester à cette occasion de précieuses compétences d'explicitation et de « vulgarisation ».

## **Préparation du « Grand oral »**

La préparation du « Grand oral » suppose un accompagnement de l'élève par les deux professeurs de spécialité. Les six heures hebdomadaires offrent de multiples possibilités. Si le « Grand oral » se prépare tout au long de l'année (voire de la scolarité), il bénéficie d'un moment particulièrement favorable dans la période qui fait suite aux épreuves terminales des enseignements de spécialité.

Cependant, la réussite de l'exercice suppose une certaine habitude de prendre la parole afin de soutenir un point de vue personnel. Les enseignements de spécialité en première et en terminale offrent des occasions d'exercer les élèves à prendre la parole de façon fluide et convaincante.

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale lorsque le candidat s'exprime en partie en langue vivante étrangère ou régionale (LVER)

	Qualité orale, appréciée sur l'ensemble de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu, en français / en LVER	Qualité des connaissances, appréciée sur l'ensemble de l'épreuve	Qualité de l'interaction, en français / en LVER	Qualité et construction de l'argumentation, appréciée sur l'ensemble de l'épreuve
<b>Très insuffisant</b>	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts. Discours hésitant. Vocabulaire très limité. (en LVER = niveau A1-A2)	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux sollicitations, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur les évaluateurs. (en LVER = niveau A1-A2)	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et/ou décousu.
<b>Insuffisant</b>	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde.	Discours assez clair. Vocabulaire limité. Structuration maladroite. (en LVER = niveau B1)	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée. (en LVER = niveau B1)	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
<b>Satisfaisant</b>	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits. Vocabulaire adapté. Niveau de langue pertinent. Propos relativement fluide. (en LVER = niveau B2)	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser spontanément et/ou en réaction aux sollicitations du jury.	Répond, contribue, réagit. Se reprend, et reformule, en prenant appui sur les sollicitations du jury. (en LVER = niveau B2)	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
<b>Très satisfaisant</b>	La voix soutient efficacement le discours. Débit fluide, variations et nuances pertinentes, etc. Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il tire pleinement profit du temps et développe ses propositions.	Discours fluide, efficace. Vocabulaire riche et précis. Niveau de langue pertinent. Prosodie adaptée / prosodie proche de l'authentique. (en LVER = niveau B2+/C1)	Connaissances maîtrisées. Capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et spontanément en les exposant clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction. (en LVER = niveau B2+/C1)	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.